

## Motion

### Critères d'attribution de la PEDR

La Section 17 a regretté l'imprécision des documents de la DRH du CNRS pour l'attribution de la PEDR.

Conformément à la note de l'INSU, seules les demandes relevant de la catégorie 3 (niveau élevé d'activité de recherche avec condition d'enseignement) ont été traitées par la Section, sans qu'aucune information ne soit donnée pour préciser comment avaient été réparties les demandes dans les catégories 2 et 3. Tant pour les candidats que pour les comités et sections, il semble indispensable de préciser les différences entre catégories 2 et 3.

La note de la DRH du 29 janvier a précisé les critères d'attribution de la prime, mais le dossier à renseigner propose un format trop figé pour que les collègues expriment leurs diverses activités. Ce format fermé tend à favoriser un type unique de réussite personnelle en recherche et ne permet pas d'exprimer une excellence de recherche au bénéfice d'une communauté large. Nous demandons une mise à jour du format du fichier à renseigner.

La Section 17 regrette chaque année le trop faible nombre de dossiers de PEDR émanant de CR femmes. Cette absence démontre les limites de la PEDR telle qu'elle est proposée, avec un format biaisé en termes de genre. Nous demandons une reformulation des conditions d'attribution de la PEDR permettant d'éviter ces biais de genre.

**Benoit MOSSER**  
Président de la section 17

**Motion adoptée le 25 mai 2018**

**18 votants : 18 oui, 0 abstention, 0 non**

#### Destinataires :

- Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS,
- Nicolas ARNAUD, directeur de l'Institut national des sciences de l'univers,
- Marie-Claude LABASTIE, secrétaire générale du SGCN
- Raphael GRANIER DE CASSAGNAC, président de la section 1, Peter HOLDSWORTH, président de la section 2, Isabelle BERBEZIER, présidente de la section 3, Laurence PRUVOST, présidente de la section 4, Philippe CLAUDIN, président de la section 5, Hubert COMON-LUNDH, président de la section 6, Pierre-Olivier AMBLARD, président de la section 7, Claude AMRA, président de la section 8, Brigitte BACROIX, présidente de la section 9, Françoise MASSINES, présidente de la section 10, Veronique SCHMITT, présidente de la section 11, Emmanuel MAGNIER, président de la section 12, Philippe HAPIOT, président de la section 13, François OZANAM, président de la section 14, Antoine MAIGNAN, président de la section 15, Boris VAUZEILLES, président de la section 16, Philippe CARDIN, président de la section 18, François LOTT, président de la section 19, Yves GAUDIN, président de la section

20, Hugues ROEST CROLLIUS, président de la section 21, Laurent KODJABACHIAN, président de la section 22, Eric MARECHAL, président de la section 23, Marc BILLAUD, président de la section 24, Philippe FAURE, président de la section 25, Pascal BARONE, président de la section 26, François TROTTEIN, président de la section 27, Monique BERNARD, présidente de la section 28, Fabrice VAVRE, président de la section 29, Gudrun BORNETTE, présidente de la section 30, Isabelle THERY-PARISOT, présidente de la section 31, Laurent SCHNEIDER, président de la section 32, Laure QUENNOUELLE-CORRE, présidente de la section 33, Nabil HATHOUT, président de la section 34, Philippe HOFFMANN, président de la section 35, Jean Pierre LE CROM, président de la section 36, Claude DIEBOLT, président de la section 37, Nathalie LUCA, présidente de la section 38, Olivier COUTARD, président de la section 39, Didier DEMAZIERE, président de la section 40, Didier BRESCH, président de la section 41, Dmitry PEAUCELLE, président de la commission interdisciplinaire 50, Sandro VAIENTI, président de la commission interdisciplinaire 51, Ginette SARACCO, présidente de la commission interdisciplinaire 52, Yannick BARTHE, président de la commission interdisciplinaire 53, Florian LESAGE, président de la commission interdisciplinaire 54